

LES SAVOIR-FAIRE LIÉS AU PARFUM EN PAYS DE GRASSE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Les savoir-faire liés au Parfum en Pays de Grasse » inscrits au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité [UNESCO] le 28 novembre 2018...

Où en sommes-nous ?

Les savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse ont été inscrits au Patrimoine Culturel Immatériel le 28 novembre 2018 par les 178 états signataires de la Convention.

C'est l'Association Patrimoine Vivant du Pays de Grasse, présidée par Jean-Pierre LELEUX, avec le soutien de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, qui a porté le dossier de candidature « Les savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse » sur trois items : la culture de la plante à parfum, la connaissance des matières premières et leur transformation, l'art de composer le parfum.

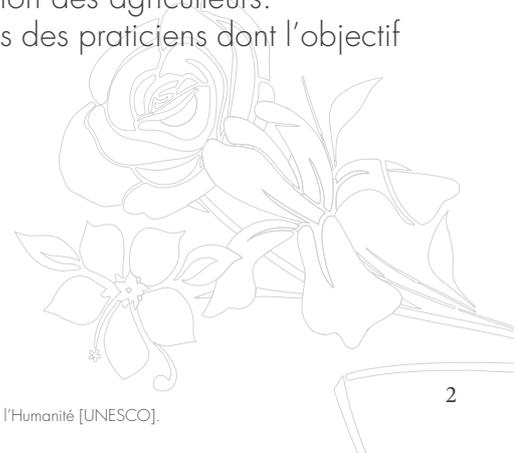
L'association regroupe un grand nombre de praticiens (cultivateurs de plantes à parfums, experts en matières premières naturelles et leur transformation, parfumeurs, praticiens étrangers, scientifiques, élus et représentants de la société civile).

Le dossier d'inscription regroupe plusieurs mesures de sauvegarde dont les principales sont :

- ▶ Le projet de chaire UNESCO qui a pour objectif de promouvoir à l'international la coopération scientifique et les échanges, de développer des recherches pluridisciplinaires et internationales par des approches croisées et comparatives, proposer des formations communes...
- ▶ La mise en place d'un GRETA (Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement) pour former aux métiers liés au parfum et à la transmission du savoir des maîtres d'excellence des parfums de Grasse.
- ▶ Le projet de création d'une pépinière durable et collective à disposition des agriculteurs.
- ▶ Le recueil de témoignages audiovisuels des jeunes générations auprès des praticiens dont l'objectif est de susciter de nouvelles vocations.

CONTACT PRESSE

Muriel Courché
Pays de Grasse
Tél. : 04 97 05 22 03
Portable : 06 68 93 02 42
mcourche@paysdegrasse.fr



Les objectifs et enjeux de l'inscription des savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse au Patrimoine Mondial ?

- ▶ Réaliser l'inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel en Pays de Grasse.
- ▶ Encourager à sa préservation, sa sauvegarde et sa mise en valeur.
- ▶ Favoriser l'accès à ce patrimoine au plus grand nombre par tous les moyens.
- ▶ Encourager la reconnaissance du métier de parfumeur aux métiers d'art.
- ▶ Valoriser les fêtes, rituels et pratiques sociales liés au parfum.
- ▶ Veiller avec les collectivités à la mise en œuvre des mesures de sauvegardes engagées.



Où en sommes-nous après 2 ans ?

1/ Création du Comité de suivi des mesures de sauvegarde

- Co-présidé par **Jean-Pierre LELEUX**, Président de l'Association Patrimoine Vivant du Pays de Grasse, ancien Sénateur des Alpes-Maritimes, Maire Honoraire de Grasse et **Jérôme VIAUD**, Maire de Grasse, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse avec l'appui de **Nicolas DOYEN**, adjoint au Maire de Grasse, délégué à la Culture et au Patrimoine de la Ville de Grasse et Conseiller Communautaire à la CAPG, ce comité de suivi des mesures de sauvegarde des savoir-faire liés au parfum, dont sa création est demandée par le Ministère de la Culture et l'UNESCO, a pour mission d'assurer la mise en œuvre des mesures de sauvegarde inscrites dans le dossier de candidature avec l'obligation de fournir un rapport périodique à l'UNESCO.

- Il est structuré autour de 7 pôles : communication, animation-médiation, développement du fonds documentaire, relations internationales, transmission des savoirs, attractivité touristique et économique, soutien à la filière agricole. Chaque pôle est composé d'un référent et des membres issus de la sphère privée ou publique. Le Comité de suivi se réunit tous les 2 mois afin de faire un point d'avancée sur les différents items faisant partie intégrante des mesures de sauvegarde.

2/ Création d'un emblème « savoir-faire parfum »



Pour mettre en lumière l'inscription des savoir-faire liés au parfum il manquait une estampille officielle, un emblème à adosser aux actions entreprises au même titre de cette labellisation UNESCO. Cet emblème spécifique est destiné à promouvoir l'inscription par l'UNESCO des savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse. Il est attribué à toutes organisations à but non lucratif (associations, instituts et organismes de formation, collectivités, institutions et initiatives) mais aussi manifestations (expositions, colloques, programmes éducatifs, salons, festivals, rencontres, spectacles...) qui contribuent à la mise en valeur des « savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse » et à sa transmission aux générations futures.

Les impacts déjà constatés depuis l'inscription

- ▶ Développement de l'enseignement supérieur avec l'arrivée de Grandes Écoles de la parfumerie à Grasse qui viennent enrichir les formations déjà existantes.
- ▶ Extension des terres agricoles à Grasse avec 70 hectares de terres sacralisées à la culture de la plante à parfum dans le dernier Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Grasse.
- ▶ Retour de grandes Maisons de parfum en Pays de Grasse avec le leader mondial de la parfumerie de luxe qui renforce son ancrage à Grasse et devient propriétaire d'un domaine de 4 hectares baptisé « Domaine de la Rose » by Lancôme.
- ▶ Création de l'Aromatic Fablab, centre de ressources et d'expérimentation pour développer et pérenniser la production de plantes à parfum en Pays de Grasse, consolider la filière et préserver le patrimoine agricole et ses savoir-faire.
- ▶ Conception d'une bibliographie des parfums développée par la bibliothèque patrimoniale de la Ville de Grasse
- ▶ Développement d'événements autour du parfum, manifestations, expositions, conférences, ateliers vers tous les publics.



Retrouvez toutes les informations sur la démarche de candidature sur : www.savoirfaireparfum.paysdegrasse.fr

La démarche de candidature a été pilotée par l'Association Patrimoine Vivant du Pays de Grasse, et son Président, **Jean-Pierre LELEUX**.

Avec le soutien de la Ville de Grasse, de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et son Président **Jérôme VIAUD**, Maire de Grasse, Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et des maires du Pays de Grasse.

